

Deuxième rapport dédié au dispositif Olinpe

L'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) publie aujourd'hui son deuxième rapport dédié au dispositif Olinpe (dispositif d'« observation longitudinale, individuelle et nationale en protection de l'enfance »).

Après un rappel historique et juridique sur ce dispositif, le rapport fait un point d'étape, aussi complet que possible, sur le déploiement de cette démarche. A ce jour, 46 départements sont engagés auprès de l'ONPE dans ce dispositif. La réalisation, en 2021, de la base nationale de données Olinpe, permet aujourd'hui de rassembler 183 fichiers départementaux reçus par l'ONPE et de disposer de données anonymisées sur plus 400 000 mineurs et jeunes majeurs. L'exploitation prochaine de cette base de données permettra dans les années à venir d'enrichir considérablement les connaissances en protection de l'enfance, comme le montre déjà les analyses exploratoires réalisées cette année par l'ONPE sur les enfants ayant eu une première mesure d'AEMO en 2015, ainsi que le travail mené depuis 2017, avec trois départements sur les parcours en protection de l'enfance.

Le rapport sur le dispositif Olinpe et sa synthèse sont disponibles sur le [site de l'ONPE](#).

Contact presse :

Nora Darani, responsable de la communication – 07 83 67 62 12 ndarani@giped.gouv.fr

Secrétariat de l'ONPE – 01 53 06 68 92 – direction@onpe.gouv.fr

Visitez le site de l'ONPE www.onpe.gouv.fr et abonnez-vous à sa lettre électronique mensuelle.

Suivez l'ONPE sur Twitter : https://twitter.com/onpe_giped.